



Des soins intégrés pour une meilleure santé

Le 19 octobre 2015, les ministres de la Santé publique du gouvernement fédéral et des entités fédérées ont approuvé un plan conjoint en faveur des malades chroniques : « Soins intégrés pour une meilleure santé ».

Douze projets pilotes répartis sur l'ensemble du territoire belge donnent corps à ce plan. Ensemble, ils couvrent une région de 2,33 millions de personnes soit environ un cinquième de la population belge.

L'AIM contribue au soutien scientifique des projets pilotes. Elle analyse l'évolution des dépenses de santé dans les régions pilotes et, à l'aide d'indicateurs, celle des soins de santé.

Objectif

Le plan « Soins intégrés pour une meilleure santé » s'inscrit dans une tendance mondiale dans le domaine de la santé qui place le patient au centre des préoccupations. Ce plan part du principe que le secteur des soins et du bien-être est actuellement trop dispersé et fragmenté. Il aspire à une offre de soins plus intégrée.

Les soins intégrés poursuivent un triple objectif (*Triple Aim*) :



- pour le patient, plus particulièrement le malade chronique : une amélioration de la qualité des

soins

- pour la population : une amélioration de la santé et de la qualité de vie
- pour le système de santé : accroître l'efficacité des moyens alloués

Afin d'atteindre ces objectifs, des changements non seulement relatifs à l'organisation et au financement des soins sont nécessaires, mais c'est aussi la manière de penser et d'interagir au quotidien avec les patients, les prestataires de soins et les décideurs politiques qui doit évoluer. Nos autorités ne veulent pas imposer ces changements, mais instaurer une collaboration avec toutes les parties prenantes concernées. Vous trouverez [ici](#) davantage d'informations relatives à la mission et à la vision du Plan Soins intégrés.

12 projets pilotes

Depuis 2018, douze projets pilotes soins intégrés sont actifs : six en Flandre, cinq en Wallonie et un à Bruxelles. Pendant cinq ans, les projets ont l'occasion de développer et tester à l'échelle locale de nouvelles initiatives en matière de soins intégrés. Chaque projet est constitué d'un large consortium d'acteurs locaux, tels que des organisations de soins de première et deuxième lignes, des partenaires actifs dans le domaine du bien-être, des mutualités, des organisations de patients et des autorités locales. À l'aide de ces partenaires, les projets ont mis sur pied un plan d'action spécifique à leur région, adapté aux besoins et nécessités locales.

Le gouvernement fédéral offre aux projets pilotes un appui administratif, financier, méthodologique et scientifique en vue de la mise en œuvre de leurs plans d'actions.

Soutien scientifique de l'AIM

À la demande de la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique et de l'INAMI, l'AIM apporte son soutien aux projets-pilotes :

- Analyse de l'évolution des dépenses de santé : les soins intégrés aspirent à une utilisation plus efficace des ressources disponibles. Afin d'évaluer ces dépenses, nous procédons à une estimation de l'effet des projets pilotes sur les dépenses de soins de santé.
- En collaboration avec le P^r Erik Schokkaert (KU Leuven), la Pr^e Catherinr Dehon (ULB) et le D^r Marc Bruijnzeels (Institut Jan van Es, P-B) nous avons travaillé à l'amélioration de ces estimations. Le rapport intitulé « Garantie budgétaire et gains d'efficacité du Plan Soins intégrés » décrit les bases méthodologiques du modèle d'estimation.
- Surveillance de la consommation de soins : à l'aide d'une centaine d'indicateurs, nous analysons l'évolution de la consommation de soins dans les régions pilotes.

Plus d'informations

Vous trouverez davantage d'informations sur le Plan et les projets pilotes soins intégrés sur le site web www.integreo.be.

Contact AIM

Karen Geurts

0476 95 18 53

karen.geurts@intermut.be

P.-S.

- [Rapport AIM - Garantie budgétaire et gains d'efficacité du Plan Soins intégrés](#)